

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/05/2012

Réception par le Prefet : 14/05/2012

Publication : 18/05/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-5-6-1

Séance du vendredi 11 mai 2012

### **LE SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE), LE SCHÉMA EOLIEN ET LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne un avis favorable sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie et le Schéma éolien,
- concernant le Schéma éolien, demande que le périmètre du couloir migratoire de l'avifaune dans la trouée de Belfort soit circonscrit plus précisément dans les meilleurs délais possibles, notamment se rapprochant des autorités de la République et du Canton du Jura (Suisse), géographiquement contigus et engagés dans une problématique similaire,
- engage, dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, une réflexion sur le rôle du Département dans le développement de l'éolien,
- acte la composition de l'instance interservices chargée de proposer un Plan Climat Energie Territorial d'ici le 31 décembre 2012, jointe en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

